

VACCINATION Grippe saisonnière

Quelques règles pour une meilleure prise en charge de la vaccination par les infirmier(e)s.

Pour qui	Par qui	Quelle démarche
<ul style="list-style-type: none">• Plus de 65 ans• Existence de facteurs de risque• Hors 1ère injection	Infirmier(e), sans prescription	«bon Assurance Maladie» reçu, retirer le vaccin puis injection par l'infirmier(e)
<ul style="list-style-type: none">• Plus de 65 ans ou facteurs de risque• 1ère injection	Médecin traitant ou infirmier(e), avec prescription	Consultation médicale Puis injection par l'infirmier(e)
<ul style="list-style-type: none">• Femme enceinte,• > 65 ans, 1ère injection• Facteurs de risques, 1ère injection	Médecin traitant ou infirmier(e), avec prescription	Consultation médicale Puis injection par l'infirmier(e)
<ul style="list-style-type: none">• Autres situations (adultes ou enfants)• Obésité morbide,• Certaines pathologies.	Médecin traitant ou infirmier(e), avec prescription	Consultation médicale Puis injection par l'infirmier(e)

Les questions à poser à votre patient(e) avant de le(la) vacciner ?

1) Est-ce la première fois que vous vous faites vacciner contre la grippe?

2) Avez-vous eu une réaction grave lors d'une vaccination ou fait l'objet d'une contre-indication à la vaccination grippe ? A la suite d'un autre vaccin ?

3) Avez-vous un antécédent allergique connu ?

- aux aminosides (gentamicine, néomycine)
- aux oeufs, au poulet
- au formol

Si toutes les réponses sont négatives, vous pouvez vacciner

Sinon, vous devez orienter la personne vers son médecin traitant qui évaluera l'opportunité de vacciner.

VACCINATION Grippe saisonnière

Quelques règles pour une meilleure prise en charge de la vaccination par les infirmier(e)s.

Quelques précautions avant de vacciner ?

1) Si le patient a une fièvre supérieure à 38°5 : Il est préférable de reporter la vaccination tant que la fièvre persiste.

2) Si le patient est sous anticoagulant

- Privilégiez une injection sous cutanée
- Réalisez une petite compression au point d'injection

L'aspirine n'est pas une contre-indication à la vaccination.

Comment coter l'acte d'injection ?

- Pour une primo vaccination sur prescription médicale : 1 AMI + 1 MAU
- Pour la deuxième vaccination sans prescription médicale : 2 AMI 1

Après la vaccination: Pensez à inscrire la vaccination dans le carnet de vaccination afin que la personne puisse conserver une trace de sa vaccination et informer son médecin traitant.

Si des effets indésirables après la vaccination sont portés à votre connaissance, vous pouvez les déclarer au centre de pharmacovigilance.

Que faire en cas de choc anaphylactique ?

- 1- Allongez le patient en surélevant les jambes.
 - 2- Reconnaitre la situation de choc anaphylactique
 - 3- Contactez le SAMU qui pourra effectuer une prescription téléphonique d'adrénaline
- pour un adulte : 0,5 mg d'adrénaline**

en sous cutanée soit dans la paroi abdominale, la cuisse ou le bras

- pour un enfant, 0,01 mg/kg d'adrénaline en sous cutanée.

- 4- Gardez le SAMU au téléphone pour suivre l'évolution du patient en attendant l'équipe du SMUR
- 5- Laissez le patient en position allongée

Plus d'infos sur les sites : www.ansm.sante.fr • www.ameli.fr • www.mesvaccins.net

Avec la participation du Dr Leroy et du Dr Gehanno du CHU

